

Intervention de Mgr Vitillo au Congrès du Bice 2017

Date : 2 octobre 2017

“Les enfants réfugiés ont 5 fois moins de chances d’aller à l’école que les autres enfants dans le monde.”



Mgr Vitillo a tout particulièrement souligné, à cette occasion, leur [droit à l’éducation](#), trop souvent bafoué.

1 enfant déplacé a 5 fois moins de chances d’aller à l’école

Les chiffres sont terribles et éloquents :

- 60 millions de personnes ont fui en 2014 leur pays du fait des guerres, des violences et des persécutions. La moitié était des enfants.
- 98 400 demandes d’asile ont été déposées en 2015 par des enfants non accompagnés.
- [Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés \(HCR\)](#) indiquait en 2016 que 16.1 millions de réfugiés était sous sa protection. On comptait parmi eux, 6 millions d’enfants en âge d’aller à l’école. Seuls 2.7 millions y avaient effectivement accès.

La convention relative au statut des réfugiés, adoptée en 1951, stipule pourtant que les Etats l’ayant ratifiée doivent accorder aux réfugiés un traitement identique à celui de leurs citoyens en matière d’éducation.

Dans les faits, les enfants réfugiés ont **5 fois moins de chances d’aller à l’école**.

- 50% ont accès à l’éducation primaire contre 90% (en moyenne dans le monde),

- 22% ont accès à l'éducation secondaire contre 84%,
- 1% ont accès aux études supérieures contre 34%.

Ces statistiques ne comptabilisent pas les enfants déplacés non-identifiés comme réfugiés et qui ne bénéficient pas, de ce fait, de la protection de l'HCR. Pour ces derniers, les statistiques disponibles sont peu fiables. Une enquête de l'Unesco (1) menée auprès de 28 pays révèle néanmoins que :

- 40% des 14 pays développés étudiés refusent l'accès à l'éducation aux enfants en situation irrégulière,
- 50% des 14 pays émergents agissent de même.

Et cela alors que le droit à l'éducation des enfants migrants est reconnu dans de nombreuses lois nationales et internationales. Il existe un véritable fossé entre textes et pratiques.

Des initiatives positives et inspirantes

Mgr Vitillo a toutefois souhaité mettre en exergue les initiatives d'Etats, d'ONG et d'organisations liées à l'Eglise qui tentent, à leur échelle, de faire respecter le droit à l'éducation de ces enfants.

- **En Grèce**, des migrants qui étaient enseignants dans leurs pays d'origine ont développé des programmes d'éducation pour les enfants déplacés dans les camps et les zones urbaines.
- **En Allemagne**, les enfants migrants accueillis dans les centres sont inscrits dans des écoles où ils reçoivent des cours – y compris de langue – pour favoriser leur intégration.
- **Au Pakistan**, la [CICM](#) a initié un programme d'apprentissage pour les enfants réfugiés. Anglais, sciences, géographie, mais aussi activités créatives sont à l'honneur pour promouvoir une éducation intégrale.